

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 06/10/17
Affichage le : 25/10/17
Transmission préfecture le : 25/10/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171020-lmc199825-DE-1-1
Du : 25/10/17
Délibération exécutoire le : 25/10/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 20 octobre 2017

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION
EXTENSION DES DÉLÉGATIONS DONNÉES À LA COMMISSION PERMANENTE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2,

Vu ses délibérations n° 2015-CD-9-5000.1, 2015-CD-9-5001.1 et 2015-CD-9-5002.1 du 2 avril 2015 relatives à l'élection du Président du Conseil général, à la détermination de la composition de la Commission permanente et à l'élection des membres de la Commission permanente,

Vu sa délibération n° 2015-CD-9-5032.1 du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Considérant que dans un souci de bonne gestion du Département, il convient d'étendre les délégations données à la Commission permanente,

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne délégation à la Commission permanente pour statuer sur l'ensemble des attributions du Conseil départemental à l'exception de celles visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales, et de celles déléguées au Président du Conseil départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 20 octobre 2017

EXTENSION DES DÉLÉGATIONS DONNÉES À LA COMMISSION PERMANENTE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Philippe Brillault, Jean-Michel Fourgous.

Procuration (1) : Alexandra Rosetti à Pierre Bédier.